



Standard : 01 45 63 71 63

## S.C.P. D. PETEY – P-V. GUERIN – P. BOURGEAC

Huissiers de Justice Associés  
221, rue du Faubourg St Honoré  
Code Porte : 1972  
75008 PARIS

email : [selarl.pgb@orange.fr](mailto:selarl.pgb@orange.fr)

HSBC 30056 00811 08110047364 29  
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

Cor : 13901, MD :209250

Acte : 276926



### DEBALLAGE D'ETE

Règlement du Jeu «GAGNEZ VOS SOLDES»  
Samedi 08 Juillet 2017 jusqu'à 19 h 45

#### Article 1 - Objet du Concours

La Ville de Melun et l'Association des Commerçants, UNICOM organisent un jeu de tirage au sort, le samedi 08 Juillet 2017 jusqu'à 19 heures 45, intitulé « Gagnez vos Soldes ».

Les consommateurs qui viendront faire les Soldes dans les commerces de Melun, ouverts ce jour-là jusqu'à 20 heures, pourront déposer dans une urne située à l'Espace Saint Jean leurs tickets d'achat du samedi 08 Juillet 2017 (notifiant le nom et l'adresse du magasin) dans une enveloppe avec inscrit dessus : Prénom, nom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse courriel. Tous les tickets des achats du jour devront être déposés dans une seule et même enveloppe.

Tickets de caisse du samedi 08 Juillet 2017 de 09 heures à 19 heures 45 exclusivement.

Ce jeu comporte une obligation d'achat selon la loi n°2011-525 du 17 mai 2011. Le tirage au sort sera organisé sur la place Saint Jean.

5 gagnants se verront rembourser leurs soldes dans une limite de 200€ chacun.

Soldes remboursées dans la limite de 200€ en bons d'achat utilisables dans les commerces de l'Association de Commerçants de MELUN : UNICOM.

Une seule participation par famille et par personne.

#### Article 2 - Participation & validité

Peuvent participer, toutes les personnes physiques, majeures au 08 Juillet 2017, domiciliées en France métropolitaine, à l'exclusion des commerçants adhérents ou pas aux Associations de Commerçants, de leurs familles, des membres de leur personnel.

Les gagnants seront remboursés en bons d'achat uniquement sur le montant des tickets de caisse, contenus dans l'enveloppe, à concurrence de 200 Euros maximum.





## S.C.P. D. PETEY – P-V. GUERIN – P. BOURGEAC

2

Huissiers de Justice Associés  
221, rue du Faubourg St Honoré  
Code Porte : 1972  
75008 PARIS

**email : selarl.pgb@orange.fr**

Standard : 01 45 63 71 63

HSBC 30056 00811 08110047364 29  
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

Cor : 13901, MD :209250

Acte : 276926

Pour être valables, les tickets de caisse devront obligatoirement mentionner l'enseigne et l'adresse du commerçant, la date du samedi 08 Juillet 2017.

### Article 3 – Organisation du jeu

Les participants au jeu pourront tenter de gagner le remboursement de leurs achats, uniquement le samedi 08 Juillet 2017 jusqu'à dix-neuf heures quarante-cinq.

Il ne pourra y avoir qu'un gagnant par famille et un lot par personne.

Les dotations ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Les dotations sont réputées non cessibles.

Les gagnants autorisent toutes les vérifications nécessaires à la détermination de leur identité et de leur domicile.

Toute fausse déclaration d'identité entraînera l'annulation de la participation et en conséquence la nullité des gains.

Un justificatif d'identité sera nécessaire pour obtenir son lot et il sera demandé à chaque gagnant de signer un document attestant de la remise de son lot. Les gagnants absents au moment du tirage au sort le samedi 08 Juillet 2017 à 19 heures 45, seront contactés par l'Association des Commerçants : UNICOM

### Article 4 - Liste des lots

Ce jeu est doté par l'Association des commerçants de Melun, l'UNICOM, les commerçants de Melun et leurs partenaires participant à l'opération : Ville de Melun, Chambre de Commerce & d'Industrie et de l'Artisanat de Seine & Marne.

Les bons d'achat constituant les lots porteront une date de validité jusqu'au 30 Septembre 2017.

### Article 5 – Désignation des gagnants

A l'issue du tirage au sort, le samedi 08 juillet 2017 à dix-neuf heures quarante-cinq, les cinq gagnants présents se verront remettre, un justificatif de gain.

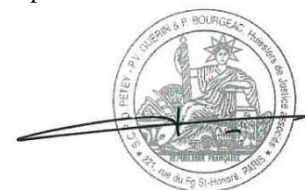
Tout lot non réclamé au 10 Juillet 2017 sera considéré comme abandonné par le gagnant.

### Article 6 - Dispositions réglementaires

Le règlement est déposé via la société Ludilex auprès de l'étude de la SCP PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, demeurant au 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris, au Service Commerce et Urbanisme Commercial (Hôtel de Ville), 16 rue Paul Doumer, 77000 MELUN et à l'Office du Commerce, sis 17 rue Carnot – 77000 Melun.

Le règlement sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant le samedi 08 Juillet 2017, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante : Service Commerce & Urbanisme Commercial, 16 rue Paul Doumer, ainsi qu'à l'Office du Commerce, 17 rue Carnot à 77000 MELUN

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse du jeu en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E). Aucun autre frais ne sera remboursé, étant expressément convenu que les participants se déplacent dans les commerces où se déroule le jeu pour des raisons relevant de leur convenance et de motifs personnels et non dans l'objectif premier de participer au jeu.





## S.C.P. D. PETEY – P-V. GUERIN – P. BOURGEAC

3

Huissiers de Justice Associés  
221, rue du Faubourg St Honoré  
Code Porte : 1972  
75008 PARIS

**email : selarl.pgb@orange.fr**

Standard : 01 45 63 71 63

HSBC 30056 00811 08110047364 29  
CCP 15 342 41 J 020

Télécopie : 01 42 25 93 06

Cor : 13901, MD :209250

Acte : 276926

La participation à ce jeu emporte de plein droit adhésion au présent règlement.

Les gagnants autorisent par avance la publication de leur nom et de leur photo. En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données les concernant auprès de la Ville de Melun, responsable de leur traitement, en écrivant à l'adresse suivante : Service Commerce & Urbanisme Commercial 16 rue Paul Doumer 77000 MELUN.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, ainsi que toute fraude, entraînera l'annulation de la participation de la personne impliquée.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu.

La responsabilité de l'Association de Commerçants de Melun, UNICOM, de la Ville de Melun et des partenaires dans l'organisation de cette opération ne saurait être engagée si pour des cas de force majeure, ou indépendants de leur volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

### Article 7 - Dispositions d'ordre général

Les organisateurs du présent jeu, ainsi que les participants s'engagent à recourir à un arbitrage amiable et préalable pour tout litige concernant le déroulement de l'opération.

Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par les organisateurs. Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte passé le délai de quinze jours à compter de la date de clôture du jeu.

### Dépôt règlement de jeu :

Auprès de l'étude de la SCP PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, demeurant au 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris

### Renseignements :

Office du Commerce 17 rue Carnot – 77000 Melun.

Service Commerce et Urbanisme Commercial (Hôtel de Ville) 16 rue Paul Doumer, 77000 Melun

